

# Partie 1

## Conseils méthodologiques

Cet ouvrage propose trois grands types d'exercices qui sont les exercices « classiques » proposés dans les facultés de droit : le cas pratique, le commentaire de décision et la dissertation juridique.

## I. Le cas pratique

Le cas pratique est un exercice destiné à mettre en pratique des connaissances théoriques. En droit pénal, l'exercice présente des spécificités puisqu'il supposera presque toujours de qualifier les faits, c'est-à-dire de rechercher le texte d'incrimination applicable aux faits décrits pour ensuite démontrer que les différents éléments constitutifs (matériel et moral) sont bien réunis, en vue de l'application d'une peine. Parfois, la mise en cause d'une responsabilité particulière devra également être traitée : responsabilité du complice, du dirigeant d'entreprise ou encore d'une personne morale (V. notamment, Thème n° 8, Thème n° 9 et Thème n° 10).

Toutefois, la méthode de résolution du cas pratique ne diffère pas beaucoup de la méthode appliquée dans les autres disciplines juridiques, notamment en droit civil.

Cette méthode peut être décrite en trois grandes étapes.

### 1. Le résumé des faits

En principe, la première étape de résolution du cas pratique consiste à résumer les faits utiles. Il n'est donc pas besoin de reprendre les détails ou éléments inutiles à la résolution du problème. La seule difficulté de cette étape consiste dans la reformulation de l'énoncé puisqu'il faut éviter de recopier ou de paraphraser le sujet.

Cette étape n'est toutefois pas toujours obligatoire. L'énoncé vous précisera parfois qu'il est inutile de reprendre les faits pour se concentrer sur les étapes suivantes.

### 2. La délimitation du problème : la qualification juridique du sujet

Dans une deuxième étape, il convient de déterminer le problème juridique soulevé par l'énoncé des faits. À ce stade, il faut donner une « coloration » juridique aux faits décrits, autrement dit il faut traduire le problème soulevé dans l'énoncé dans des termes juridiques.

Très souvent en droit pénal, il conviendra de rechercher si les faits décrits sont bien constitutifs d'une infraction, si la personne mise en cause peut voir sa responsabilité pénale engagée et/ou de déterminer la ou les peines applicables.

Ce point ne présente pas de difficulté majeure en matière pénale.

### 3. La résolution du problème par l'application du syllogisme juridique

La résolution du problème passe par un raisonnement en trois temps que l'on appelle classiquement le « syllogisme juridique ». Cette étape n'est pas propre au droit pénal. Toutefois, la spécificité est liée au fait que pour déterminer si les éléments constitutifs d'une infraction sont bien réunis, il faudra parfois réaliser plusieurs raisonnements successifs.

Le premier temps consiste à énoncer la règle de droit applicable, ce que l'on appelle « la majeure ». En droit pénal, la règle applicable est le plus souvent un article du Code pénal c'est-à-dire une règle découlant de la loi ou du règlement, plus rarement une règle issue de la jurisprudence.

#### ✦ Exemple

Selon l'article 311-1 du Code pénal, « *le vol est la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui* ».

Dans un deuxième temps, il faut passer à la confrontation de la règle citée aux faits de l'espèce. C'est ce que l'on appelle « la mineure ». Autrement dit, il faut reprendre les faits pour voir si la règle énoncée peut s'appliquer.

#### ✦ Exemple

En l'espèce, Jean a profité de l'absence de Paul pour s'approprier la voiture de celui-ci. (...)

Enfin, dans un dernier temps il faut conclure la démonstration.

#### ✦ Exemple

Les différents éléments constitutifs de l'infraction sont bien présents. Jean s'est rendu coupable d'un vol. À ce titre, il encourt trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende, conformément à l'article 311-3 du Code pénal.

## II. Le commentaire de décision

Le commentaire de décision est un exercice « redouté » par les étudiants qui craignent de ne pas maîtriser la méthode. C'est pourtant un exercice qui doit permettre aux étudiants d'utiliser leurs connaissances théoriques en les confrontant au raisonnement développé par une juridiction, le plus souvent la Cour de cassation (ici, la Chambre criminelle ou l'Assemblée plénière).

Deux écueils doivent être évités :

- Le premier consiste à utiliser le problème soulevé par la décision pour « disserter » sur le sujet. Ce n'est évidemment pas le but de l'exercice. Il s'agit de commenter une décision, autrement dit de la « décortiquer » pour comprendre les arguments juridiques qui ont poussé les juges à la retenir. De fréquents renvois à la décision doivent donc ponctuer les développements.
- Le second écueil consiste à paraphraser la décision sans ajouter d'éléments utiles à sa compréhension. Or, l'arrêt doit être expliqué et pas simplement cité. En conséquence, il est important de ne pas trop utiliser de passages directement reproduits de la décision.

L'analyse d'une décision de justice passe par la réalisation de plusieurs étapes.

## 1. La fiche de jurisprudence

Pour démarrer l'analyse d'une décision de justice, il convient de réaliser la fiche de jurisprudence de celle-ci en reprenant les éléments suivants :

### ► Identification de la décision

Il convient d'identifier la juridiction à l'origine de la décision car selon la nature de la décision, son importance varie (un arrêt rendu par l'Assemblée plénière de la Cour de cassation n'a pas la même portée qu'un arrêt rendu par une formation en chambre). La mention d'une publication de la décision au bulletin peut être soulignée car là encore, le fait que l'arrêt soit « publié » ou « inédit » a une incidence sur le retentissement de la décision. De même, il faut préciser si l'arrêt est un arrêt de principe, un arrêt de revirement ou encore un arrêt d'espèce.

Ensuite, il faut préciser la date à laquelle la décision a été rendue car cette date est utile pour pouvoir situer la décision dans un contexte jurisprudentiel plus large.

Enfin, la thématique abordée par la décision doit être identifiée.

### ► Résumé des faits utiles

À cette étape, il faut simplement reprendre les faits ayant donné lieu à la saisine de la juridiction de première instance en ne retenant que les faits « utiles ».

### ► Rappel de la procédure

Le rappel de la procédure engagée se fait jusqu'à la décision à commenter.

### ✚ Exemple

lorsqu'il s'agit d'un arrêt de la Cour de cassation, la procédure engagée en première instance et en appel doit être décrite en précisant à chaque fois qui était le demandeur / défendeur. Ensuite, il faut indiquer sans autre précision qui est à l'origine du pourvoi en cassation.

### ► Arguments des parties / thèses en présence

Au stade de la cassation, il s'agit de rechercher les arguments des parties.

#### ✎ Remarque

Selon qu'il s'agit d'un arrêt de cassation ou de rejet, les arguments du demandeur ou ceux de la juridiction ne seront pas forcément repris dans l'arrêt.

### ► Problème de droit

À cette étape, le problème de droit soulevé par la décision doit être identifié. Il faut donc dégager le problème pour le formuler dans une question générale et abstraite. Le problème de droit est issu de l'opposition entre les arguments de la Cour de cassation et les arguments retenus par l'arrêt attaqué ou le demandeur au pourvoi s'il s'agit d'une décision de la Cour de cassation ou de l'opposition entre les deux argumentations adverses s'il agit d'une décision d'une juridiction du fond.

La forme interrogative est souvent employée.

### ► Solution retenue par la juridiction

Il s'agit de reprendre le sens de la décision retenue par la juridiction.

Enfin, les motifs (fondements de la solution) et le dispositif (cassation ou rejet) doivent être précisés.

Cette première étape achevée, la véritable analyse de la décision peut débiter.

## 2. L'analyse de la décision : sens / valeur / portée

### ► Quel est le sens de l'arrêt ?

À ce stade, il faut rechercher ce que les juges ont décidé. Il faut donc décrire le contenu de la décision : les arguments ayant convaincu les juges, les textes/ principes sur lesquels ces derniers se sont appuyés...

#### ✎ Attention

Vous ne devez pas vous contenter de citer la décision sans explication. Un attendu de principe pourra être repris, s'il est ensuite expliqué.

### ► Quelle est la valeur de l'arrêt ?

À présent, il convient de se demander pourquoi les juges ont retenu une pareille solution et si une autre réponse aurait pu être apportée.

Il est notamment pertinent de replacer la décision dans son contexte jurisprudentiel : s'agit-il d'un revirement de jurisprudence, d'une décision isolée, d'un arrêt de principe ou d'espèce ?

## ► Quelle est la portée de l'arrêt ?

Enfin, il s'agit de se demander quelles pourront être les conséquences de l'arrêt ? Une telle décision est-elle amenée à se répéter ou s'agit-il à l'inverse d'une décision d'opportunité ? Le législateur est-il susceptible d'intervenir pour pallier le vide juridique mis en évidence ou pour empêcher la réitération d'une décision similaire ? La décision laisse-t-elle des points sans réponse ?

À la fin de cette deuxième étape, il est en principe possible de passer à l'élaboration du plan qui doit permettre de structurer l'analyse.

## 3. L'élaboration du plan

L'élaboration du plan de commentaire doit se faire avec tous les éléments envisagés précédemment. En principe, le plan permet de répondre au problème de droit soulevé par la décision. C'est pourquoi il est essentiel d'avoir bien cerné celui-ci.

### ✎ Remarque

Il est important de noter qu'il n'existe pas de plan type.

## 4. La rédaction du commentaire

Les étapes préliminaires achevées, il est possible de rédiger son commentaire en démarrant par l'introduction.

Celle-ci doit contenir, une phrase d'accroche, reprenant la présentation de la décision ; une partie de la fiche de jurisprudence – notamment les faits et la procédure – sans toutefois trop développer les arguments des parties, le problème de droit soulevé par la décision et enfin l'annonce de plan.

Le plan est un plan en deux parties et deux sous-parties. Au début de chaque partie, il ne faut pas oublier d'annoncer les sous-parties (A et B) et de la même manière les 1) et 2) lorsqu'ils sont prévus.

Puis, en fin de partie ou de sous partie, il faut faire une transition avec la suite, afin que le « lecteur » puisse suivre le cheminement du raisonnement.

Une conclusion générale n'est pas utile.

### III. La dissertation juridique

La dissertation en droit pénal ne présente pas de spécificité par rapport aux autres disciplines juridiques.

**L'objectif d'un tel exercice** est de répondre à un sujet donné en construisant une véritable argumentation juridique. La dissertation ne peut donc pas être simplement une récitation du cours. Il faut être capable de prendre du recul par rapport à l'énoncé du sujet et de justifier juridiquement les arguments avancés.

**Un travail au « brouillon »** est évidemment indispensable en vue de rassembler et d'organiser les connaissances sur le sujet. Il ne faut sélectionner pour le plan que les idées véritablement en relation avec le sujet et écarter les autres.

**Le plan d'une dissertation juridique** est contraint : il s'agit toujours d'un plan en deux parties et deux sous-parties (et éventuellement des sous sous-parties). À chaque niveau, les parties doivent être annoncées, les transitions travaillées pour rendre l'ensemble lisible et cohérent.

Le plan est fondamental car il permet de comprendre ce qui est démontré.

**Les intitulés** ne doivent pas être négligés. Ils sont ce que le « lecteur » verra en premier. Un bon intitulé est celui qui traduit en quelques mots ce qui sera évoqué dans le corps du développement. En principe, les verbes conjugués doivent être évités. En revanche, il ne faut pas hésiter à utiliser des adjectifs et des adverbes qui donneront du sens à votre intitulé.

Il est également conseillé d'essayer de reprendre les termes du sujet dans les intitulés des grandes parties. C'est d'ailleurs une preuve que ce qui va être abordé n'est pas hors-sujet.

**L'introduction** est essentielle. Elle doit emmener le lecteur vers la réponse au sujet proposé. L'introduction se structure en « entonnoir ». Cela signifie qu'il faut partir du général vers le particulier.

Très souvent, elle démarre par une phrase d'accroche permettant d'inscrire le sujet dans sa thématique. Il peut s'agir d'une citation, d'un article de codification, d'une thématique d'actualité, (...).

Ensuite, l'introduction doit contenir la définition des termes importants du sujet. Une telle étape permet d'ores et déjà de « délimiter » le sujet. À ce stade, il est possible d'exclure certains aspects jugés non essentiels, qui ne seront pas traités ensuite dans le corps du devoir.

Le sujet étant délimité, il faut aiguïser la curiosité du « lecteur » en soulevant l'intérêt qu'il y a de le traiter. Pour se faire, il est possible d'évoquer la dimension historique du sujet en le replaçant dans son contexte. Il est aussi permis de faire du droit comparé si le sujet s'y prête, (...).

Ces étapes accomplies, **la problématique** peut être délimitée.

Vient enfin **l'annonce du plan**. Seules les deux grandes parties sont annoncées dans l'introduction. Les autres subdivisions doivent l'être au fur et à mesure.

À l'issue de la dissertation, **une conclusion générale** n'est pas nécessaire. Elle n'est pas proscrite cependant (en pratique, il faut reconnaître que cela dépend des correcteurs). Si elle est présente, elle doit nécessairement avoir un intérêt en ajoutant une ouverture non abordée précédemment. Sinon, il vaut mieux s'abstenir.

Au-delà de la méthode des différents exercices qui vient d'être rappelée, il faut apporter beaucoup de soin à la rédaction du sujet, quel qu'il soit.

Les phrases doivent être structurées de manière claire et précise.

Une attention particulière est évidemment portée à la maîtrise de la grammaire et de l'orthographe, le champ lexical utilisé, (...).

#### Remarque

---

Ne pas hésiter à prendre quelques minutes à la fin d'une épreuve pour se relire et gommer ainsi les fautes les plus grossières.

---